

La réforme de 1987 a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et a déplacé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif. Elle a relancé le développement de l'apprentissage en le faisant participer au mouvement général d'élévation des niveaux de formation.

DEPUIS 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage se diffuse vers le haut en investissant de nouvelles certifications et de nouveaux champs de spécialités. Toutefois, les effectifs d'apprentis n'ont véritablement décollé qu'après 1993, une fois enrayerées quatre années de chute du CAP qui s'est depuis maintenu au-dessous de 200 000 apprentis. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé pour atteindre 424 300 en 2013-2014 (409 300 en données provisoires pour 2014-2015).

Aujourd'hui, si le CAP domine encore, il regroupe environ deux apprentis sur cinq (38,5%). Les autres principaux diplômes préparés en apprentissage sont le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), qui comptent chacun entre 43 800 et 60 800 apprentis contre 163 400 pour le CAP. Près de trois apprentis sur dix préparent un diplôme de niveau baccalauréat et un peu plus d'un tiers, un diplôme du supérieur (*tableau 13.1 et figure 13.2*).

D'un niveau scolaire plus élevé, les apprentis sont plus âgés : de 1987-1988 à 2013-2014, leur âge moyen est passé de 17,5 à 19,3 ans. L'enchaînement de plusieurs contrats autorise désormais la poursuite d'études en apprentissage, plus fréquente au niveau secondaire : les apprentis représentent 65,6 % des recrutements en première année de BP et 21,5 % en baccalauréat professionnel. Dans l'enseignement supérieur, l'apprentissage recrute surtout des lycéens ou des étudiants des universités :

en 2013-2014, 20,3 % des apprentis en première année de BTS étaient déjà apprentis l'année précédente, 6,9 % pour les DUT et 23,4 % pour les ingénieurs.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage a progressé depuis 1993, plus fortement pour les garçons que pour les filles. Les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle après le collège et investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités. En 2013-2014, les apprenties représentent ainsi 3,4 % de la population des filles âgées de 15 à 19 ans contre 8,9 % des garçons du même âge (*figure 13.3*). Traditionnellement, l'apprentissage de premier niveau (CAP-BEP) est plus développé dans les spécialités de la production (7 apprentis sur 10) que dans celles des services où il se concentre sur un petit nombre de diplômes dominés par les filles. La situation s'inverse au niveau supérieur où les spécialités de la production rassemblent 4 apprentis sur 10 (9 sur 10 en formations d'ingénieurs) avec la pénétration de nouveaux champs d'activité dans le domaine des services, notamment du commerce et de la gestion (*figure 13.4*). Cette évolution favorise la participation des filles ; elles représentent 32,3 % des apprentis en 2013 contre 28,0 % en 1987. Au niveau I (ingénieur, master), leur part gagne 7,5 points entre 2007 et 2013, de 29,4 % à 36,9 %. Les apprenties sont plus âgées (19,9 ans en moyenne contre 19,1 ans pour les garçons) et plus qualifiées : 39,5 % des apprenties préparent un diplôme du supérieur contre 29,2 % pour les garçons. ■

Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est, en général, exercée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou par le ministère en charge de l'Agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État. Définition des niveaux de formation I à VI en annexe p. 75.

13.1 – Évolution des effectifs d'apprentis des niveaux de formation I à V¹ (1990-2013)

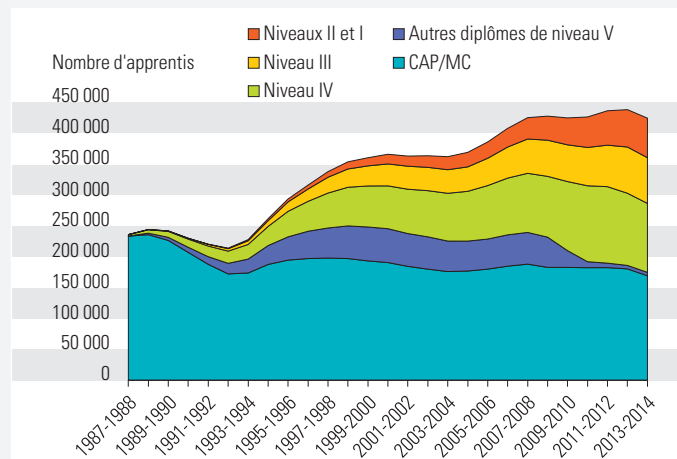
	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2012-2013	2013-2014
Niveau V	215 274	232 157	245 361	228 613	191 857	185 875	174 654
Niveau IV	13 210	41 327	69 355	86 609	123 018	116 897	111 682
Niveau III	1 319	15 273	35 553	44 233	62 074	74 868	74 048
Niveaux II et I	0	4 777	15 633	26 404	49 331	60 503	63 964
Total	229 803	293 534	365 902	385 859	426 280	438 143	424 348

1. voir annexe p. 75.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Sources : MENESR-DEPP, enquête 51, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre de chaque année.

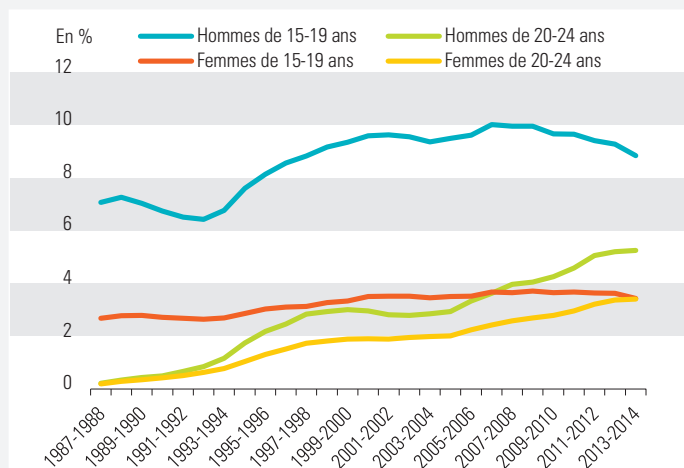
13.2 – Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1987-2013)



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Sources : MENESR-DEPP, enquête 51, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) au 31 décembre de chaque année.

13.3 – Évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes âgés de 15-19 ans et de 20-24 ans (1987-2013)

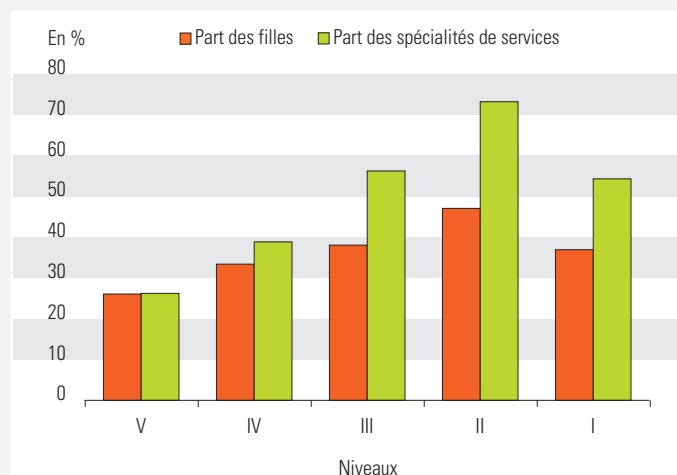


Lecture : en moyenne, 8,9 % des jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans sont inscrits en centre de formation des apprentis en 2013.

Champ : France métropolitaine.

Sources : MENESR-DEPP, enquête 51, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA) ; Insee, estimations basées sur les recensements.

13.4 – Part des filles et des spécialités de services selon le niveau des formations en apprentissage en 2013-2014



Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DEPP, enquête 51, système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).